



L'école
de la République
à Mayotte:
une exigence d'égalité



*Des insuffisances, des manquements graves
et des obstacles accentuent le nivellement vers le bas
du niveau scolaire des enfants à Mayotte.*



près trente ans d'une politique éducative consacrée au "rattrapage" et à la scolarisation d'un flux toujours plus important d'élèves, les résultats scolaires à Mayotte restent en bas du classement national. Les niveaux en primaire n'ont jamais été aussi faibles et l'écart de niveau avec les autres académies, dans le secondaire,

se creuse de plus en plus. D'autres problèmes infrastructurels, légions jusqu'ici dans le 1^{er} degré, commencent à gagner collèges et lycées.

Pour quelles raisons ?

LE CODE DE L'ÉDUCATION s'applique à Mayotte comme ailleurs et garantit, entre autres dispositions, le principe d'un égal accès à l'éducation et l'acquisition d'un socle commun de connaissance. Le résultat visé est donc le même pour tous les élèves. Mais comment atteindre l'égalité si, sur la ligne de départ, ne sont pas réunis :

- la mise en œuvre pleine et entière des dispositions nationales législatives et réglementaires rendus obligatoires à Mayotte depuis la départementalisation ;
- une décentralisation effective de l'éducation ;
- des établissements en nombre suffisants et aux équipements adaptés ;
- des enseignants aussi qualifiés qu'ailleurs ;
- des élèves disposés à apprendre et donc nourris et reposés ?

D'une part, le problème central du manque de locaux (sûrs et salubres) et de personnels (qualifiés) n'est pas résolu avec, pour conséquence, le maintien des "rotations scolaires" dans le 1^{er} degré, la surcharge et le gigantisme des collèges et lycées transformés peu à peu en des établissements professionnels sans réels moyens de formation, l'impossibilité de mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux élèves... Peu à peu, s'est construit à Mayotte un système éducatif atypique, reposant sur du cousu main et en dehors de tout cadre légal de référence, avec des barbarismes en tous genres tels que "rotations scolaires", "collations scolaires", "rythmes scolaires dans des rotations scolaires"...

D'autre part, les autres composantes d'un environnement éducatif favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire font encore défaut aux élèves mahorais : inadéquation des rythmes, absence de restauration scolaire et d'internats, insuffisance des équipements sportifs et culturels... Dans un contexte social et sociétal dans lequel peu d'élèves peuvent s'appuyer sur leurs parents pour soutenir leurs apprentissages scolaires. Sur ce point, la mise à niveau des politiques sanitaires et sociales sur le territoire permettrait de faire progresser le capital scolaire des élèves.

Peu à peu, s'est construit à Mayotte un système éducatif atypique, reposant sur du cousu main et en dehors de tout cadre légal de référence. >>>



La démographie scolaire est à Mayotte sans commune mesure avec les autres territoires français. Elle enregistre + 44 % d'augmentation en dix ans. Parallèlement à cette démographie majoritairement due à un flux sans cesse grandissant, l'investissement financier de l'État a également crû très rapidement, et presque triplé en vingt ans. Cependant, les moyens consacrés aujourd'hui par l'État à la scolarité d'un élève à Mayotte n'atteignent pas les deux-tiers de ce qu'il consacre à un élève en moyenne nationale. Il convient donc de renverser ce ratio pour que ceux qui ont le plus de besoins ne soient pas ceux qui en reçoivent le moins.

Des perspectives et des expériences porteuses

A LA CONDITION D'INVESTIR massivement dans les équipements éducatifs durables et la normalisation du pilotage et organisation du système éducatif, le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) engage l'ensemble des acteurs concernés à définir un projet commun pour l'éducation à Mayotte, en tirant les leçons des travaux menés et en posant les bases de son évaluation pour l'avenir. Cela afin de ne pas poursuivre dans une voie qui ne résout pas les problèmes identifiés...

Il est temps [d'aborder]
le plurilinguisme des élèves mahorais
comme une compétence à part
entière et un atout, à encourager
et à structurer. >>



Bien entendu, la satisfaction des besoins en construction scolaire doit rester en tête des objectifs, avec un pilotage public clair et efficace, et la mise en œuvre de tous les moyens pour y parvenir, y compris l'emprise publique sur le foncier. Compte tenu de la réalité socio-économique de l'île et des ressources disponibles des ménages, il est également indispensable que l'internat et la restauration scolaire soient accessibles au plus grand nombre.

Mais d'autres chantiers doivent être engagés ou poursuivis pour réaliser une politique éducative de qualité. Il est notamment temps de lever la difficulté linguistique en abordant le plurilinguisme des élèves mahorais comme une compétence à part entière et un atout, à encourager et à structurer par l'enseignement des langues maternelles à l'école et par l'apprentissage du français selon une pédagogie adaptée. Les expériences réussies à Mayotte comme à La Réunion conduisent naturellement dans cette voie qui a aujourd'hui le soutien du Vice-Rectorat de Mayotte.

Le lien entre école de la République, parents d'élèves et co-éducateurs traditionnels doit être mieux pensé. Les initiatives réussies de remise en lien existent et doivent être généralisées. Une application perspicace de la réforme des rythmes scolaires et le développement d'un enseignement privé musulman sous contrat avec l'État peuvent aussi offrir des espaces de co-éducation entre familles, "foundis" et enseignants.

Le rapport *L'école de la République à Mayotte: une exigence d'égalité* est l'occasion pour les membres du Césém, dans leur mandat d'assemblée représentant la société civile organisée, de partager leur ambition pour leur île:

**refonder (et non rattraper) à Mayotte l'école de la République
et ainsi faire de Mayotte une académie de l'excellence
éducative et d'égalité des chances, pour enfin considérer
la jeunesse mahoraise comme un formidable atout dans un pays
vieillissant et non comme un problème à gérer.**

**Mayotte,
plus grand défi scolaire français**

IL EST TEMPS AUJOURD'HUI DE CHANGER de paradigme. Car il est démontré que la réussite de ceux qui en semblent les plus éloignés profite toujours à l'ensemble de la société. Mayotte est le plus grand défi scolaire français. C'est ici que doivent être portés les moyens nécessaires pour expérimenter une école de la réussite de tous.

Pour le Césém, les défis à relever pour l'école de République à Mayotte sont de:

- **NORMALISER l'organisation administrative de l'éducation** à Mayotte à l'identique de toutes les écoles de France;
- **DÉFINIR une politique éducative** qui ne se contente pas de répéter les engagements non tenus et les erreurs précédentes;
- **INVESTIR massivement dans les équipements** afin de scolariser les élèves mahorais a minima dans les mêmes conditions matérielles que les élèves des autres académies;
- **FAVORISER l'adaptation des professionnels** à un territoire pour eux atypique et accompagner la professionnalisation de nouveaux venus dans le corps professoral;
- **FAVORISER la rencontre entre enseignant et parents** et ouvrir l'école aux parents;
- **PRATIQUER une pédagogie différenciée adaptée à Mayotte**, aux élèves et tenant compte des différences et des capacités de chacun;
- **STRUCTURER l'enseignement traditionnel et confessionnel** à l'école pour permettre la transmission et la coéducation intergénérationnelle et préserver la cohésion sociale
- **FAIRE du livre et du numérique** le support privilégié et ludique d'acquisition des savoirs de base et d'une plus grande ouverture à la région et au monde;
- **DONNER à la pratique du sport et aux métiers de la jeunesse**, de l'éducation populaire et du sport la place qui leur revient dans l'éducation et le développement du "vivre et faire ensemble".

C'est à Mayotte que doivent
être portés les moyens
nécessaires pour expérimenter
une école de la réussite
de tous.



Les 9 propositions du Césem pour l'égalité républicaine en matière scolaire

PROPOSITION 1

Abandonner le système éducatif particulier de Mayotte

- Procéder à la décentralisation de l'éducation à Mayotte
- Transformation du Vice-Rectorat en rectorat de plein exercice dirigé par un recteur chancelier des universités et non par un inspecteur pédagogique régional
- Normaliser l'académique monodépartementale de Mayotte à l'instar des autres départements d'Outre-mer
- Des financements en équipements aussi exceptionnels que la démographie scolaire augmente ("une division, une classe, un maître")

PROPOSITION 2

Faire de la réussite scolaire la première priorité du territoire

- Réunir des États généraux de l'éducation à Mayotte pour une réflexion commune sur l'éducation, l'adoption d'un plan d'action concertée, une rencontre à échéance régulière...
- Doter cette politique de tous les moyens nécessaires pour la doter des infrastructures et les faire fonctionner
- Rendre lisibles et accessibles les dispositifs d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement scolaire et périscolaire et de soutien à la parentalité

PROPOSITION 3

Améliorer les conditions d'accueil dans les établissements

- Garantir la préscolarisation obligatoire dès 3 ans
- Décliner un plan de construction et rénovation des équipements scolaires financé par un emprunt de l'État auprès notamment de la Banque Européenne d'investissement (BEI) et remboursé par la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires inscrite en loi de finances depuis 2011
- Limiter la taille des établissements du 2^e degré à 800 élèves et spécifier les établissements du secondaire par filière, général, professionnel et technique

- Mettre en œuvre le projet d'une véritable restauration scolaire pour tous les élèves présenté par le Vice-Rectorat et créer autant d'internats scolaires que de collèges et lycées professionnels (26)
- Renforcer le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) et les dispositifs d'accueil de nouveaux arrivants

PROPOSITION 4

Des enseignants formés et un encadrement qualifié

- Créer à Mayotte une École supérieure du professorat et de l'éducation (Espe) autonome et renforcer la formation continue des enseignants titulaires
- Décliner à Mayotte, un dispositif cadre avenir propre à l'Éducation nationale et aux métiers du professorat
- Dispenser aux enseignants en amont de l'année scolaire une initiation aux principales langues vernaculaires et aux cultures du territoire dans lequel ils travaillent
- Accompagner les enseignants contractuels souhaitant intégrer la Fonction publique
- Valoriser les outils pédagogiques créés par les enseignants via une plateforme web

PROPOSITION 5

Travailler le lien école-parents

- Établir une charte de l'accueil des parents engageant les établissements et leurs équipes et créer un espace parents convivial dans chaque établissement scolaire
- Former chaque année les parents élus délégués et engager une mise en réseau des associations de parents d'élèves
- Relancer les dispositifs "Écoles des parents"
- Introduire l'intergénérationnel dans la coéducation en soutenant le rôle des grands-parents dans la transmission

PROPOSITION 6

Adapter la pédagogie

- Adapter les méthodes d'enseignement du français à l'école en choisissant des méthodes didactiques et pédagogiques appropriées
- Enseigner le shimaore et le kibushi dès la maternelle en l'articulant avec les premiers apprentissages et en y associant des figures extérieures à l'école (parents, grands-parents, animateurs)
- Dans le 2^e degré, créer les disciplines "langues et culture mahoraises :

shimaore” et “langues et culture mahoraises: kibushi” en option jusqu’au baccalauréat

PROPOSITION 7

Faire cohabiter enseignement laïque et enseignement confessionnel

- Développer l’enseignement privé musulman sous contrat d’association avec l’État, au primaire puis au secondaire, en s’inspirant de l’enseignement religieux à l’école publique au niveau national
- Définir, avec les acteurs éducatifs religieux (cadis, imams, présidents des associations de madrassa, parents d’élèves...) le projet pédagogique de l’enseignement privé musulman et tracer le cadre d’une structure fédératrice

PROPOSITION 8

Renforcer le réseau de lecture publique

- Faciliter l’accès aux ressources numériques dans l’ensemble des bibliothèques et transformer progressivement les bibliothèques principales en médiathèques
- Remettre à niveau les bibliothèques sur l’ensemble du département et construire des bibliothèques aux normes dans les principaux villages non dotés
- Renforcer la formation et la professionnalisation des agents des bibliothèques et créer une filière culturelle sur les métiers du livre
- Organiser la desserte des bibliothèques communales par les transports collectifs publics

PROPOSITION 9

Permettre aux jeunes d’évoluer dans le milieu du sport et de l’animation sportive

- Formaliser entre l’État et chaque commune des projets éducatifs territoriaux porteurs d’une politique sportive à hauteur des potentiels de sa jeune population
- Renforcer les équipements intégrés dans les établissements scolaires et multiplier les sections sportives dans les collèges et lycées
- Développer la biquilification permettant aux lycéens de préparer un Brevet professionnel de l’éducation populaire et sportive (BPJEPS) en même temps que le baccalauréat
- Créer un Centre de ressources, d’expertises et de performances sportives (CREPS) de haut niveau à Mayotte

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
DE MAYOTTE**

1, immeuble briqueterie,
boulevard du stade de Cavani
97 600 Mamoudzou
tél./ 02 69 61 16 64
fax/ 02 69 64 69 35
@/ cesmayotte@wanadoo.fr



Ce document est une synthèse de l'ouvrage *L'école de la République à Mayotte: une exigence d'égalité*, édité, en juillet 2016, par le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte. L'ouvrage est disponible, au prix de 8 euros, dans l'ensemble des librairies de l'île ou, sur commande, auprès du Césem.

Contact: Nadine Moussa (nadine.moussa@cg976.fr)